



DOSSIER D'INSCRIPTION à « L'ÉCOLE D'ICI »

Année 2022 – 2023

(Un dossier par enfant, Une copie par famille)

NOM et Prénoms de l'enfant :

.....

.....

Date de naissance :

Chers parents,

Ce dossier est administratif et il précise les relations entre la famille et l'école

Merci de lire et de remplir les fiches.

Assurez-vous, que l'ensemble des pièces demandées ci-dessous figurent bien dans le dossier.

Important : les deux parents / représentants légaux doivent signer les fiches concernées.

(En cas de séparation du couple (voir modalités éventuelles du jugement) et impossibilité pour l'un des parents de signer le dossier, un courrier attestant l'accord sur le choix de l'école privée est demandé au parent non signataire.)

Nous nous souhaitons pour cette 3^{ème} rentrée, une belle et riche année scolaire !

Pour l'équipe, Ludovic Etenna, directeur de l'Ecole D'Ici

AIDE-MEMOIRE, LISTE A COCHER

- Merci de nous transmettre tous les documents suivants (marqués d'un ➡ dans le dossier ci-après)
:
 - ➡ Copie du livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
 - ➡ *En cas de divorce ou séparation des parents, copie du jugement des Affaires Familiales stipulant les conditions d'exercice de l'autorité parentale le cas échéant.*
 - ➡ Certificat / Pages du carnet de santé mentionnant les vaccinations obligatoires à jour.
 - ➡ *En cas de traitement régulier, les ordonnances récentes et médicaments correspondant (boîte de médicaments dans leurs emballages d'origines marqués au nom de l'enfant avec la notice).*
 - ➡ Certificat d'assurance responsabilité civile pour votre enfant.
 - ➡ Chèques pour paiement des frais de scolarité / Preuve de mise en place d'un virement automatique.
- Merci de vérifier que vous avez bien rempli toutes les fiches marquées d'un ✎ dans le dossier ci-après :
 - ✎ F1 : « Renseignements familiaux »
 - ✎ F2 : « Fiche sanitaire de liaison »
 - ✎ F3 : « L'enfant » (3 pages)
 - ✎ F4 : « Autorisation de sortie » / « Droit à l'image »
 - ✎ F5 : « Engagement »
 - ✎ F6 : « Contrat financier personnalisé »
 - ✎ F7 : « Données à caractère personnel »
- **Merci de conserver chez vous les fiches marquéesⓁ.**

* : rayer la mention inutile

✍ F1 : RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX

NOM / Prénom de l'enfant :

DDN :

Responsables légaux	Responsables légaux
Nom :	Nom :
Prénoms :	Prénoms :
Lien avec l'enfant :	Lien avec l'enfant :
Nationalité(s) :	Nationalité(s) :
Adresse :	Adresse :
.....
Profession :	Profession :
Employeur :	Employeur :
Tél. portable :	Tél. portable :
Tél. travail :	Tél. travail :
Tél. fixe :	Tél. fixe :
@ :	@ :

Situation familiale des parents / responsables légaux :

Mariés vie maritale ou PACS séparés divorcés célibataire garde alternée

Autre :

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence (dans l'ordre) : 1 : Père / Mère * 2 : Père / Mère *

<p>3</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Lien avec l'enfant :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Tél. fixe :</p> <p>Tél. portable :</p>	<p>4</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Lien avec l'enfant :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Tél. fixe :</p> <p>Tél. portable :</p>
--	--

Autres personne(s) autorisée(s) à venir chercher l'enfant à la sortie de l'école. Agée d'au moins 12 ans, la personne concernée devra présenter une pièce d'identité au personnel pédagogique présent.

<p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Lien avec l'enfant :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Tél. fixe :</p> <p>Tél. portable :</p>	<p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Lien avec l'enfant :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Tél. fixe :</p> <p>Tél. portable :</p>
--	--

F2 : FICHE SANITAIRE DE LIAISON

NOM / Prénom de l'enfant :

Date de naissance : garçon fille

Numéro de sécurité sociale :

NOM / Prénom du père : Tel :

NOM / Prénom de la mère : Tel :

Personne à prévenir en cas d'urgence (dans l'ordre) : **1** : Père / Mère * **2** : Père / Mère *

MEDECIN TRAITANT :

Nom / Prénom : Tél :

Adresse :

VACCINATIONS

Les vaccinations obligatoires (DTP Polio) de l'enfant sont-elles à jour ? oui non

➔ **Joindre une photocopie des pages concernées du carnet de santé.**

L'ENFANT SUIT-IL UN TRAITEMENT MEDICAL ? oui non

➔ **Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondant (boîte de médicaments dans leurs emballages d'origine marqués au nom de l'enfant avec la notice).**

NB : Aucun médicament ne pourra être pris à l'école sans ordonnance datée et signée par un médecin.

L'ENFANT A-T-IL DES ALLERGIES ? oui non

Si oui, précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler)

.....
.....
.....

L'ENFANT A-T-IL CONNU DES DIFFICULTES DE SANTE ?(maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation...). Merci d'en préciser **LES DATES** et les **PRECAUTIONS A PRENDRE.**

.....
.....
.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Votre enfant porte-t-il des lunettes, des lentilles, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc ?

Merci de nous préciser ce qui vous semble pertinent.

.....
.....

Nous soussignés,

responsables légaux de l'enfant et titulaires de l'autorité parentale, certifions l'exactitude des renseignements mentionnés dans cette fiche.

En cas d'urgence, nous autorisons la responsable de l'école à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant : soins d'urgence, transport, hospitalisation, interventions cliniques jugées indispensables et urgentes par le médecin appelé, en cas d'impossibilité de nous joindre (nous ou le médecin traitant) dans les meilleurs délais.

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

F3/1 : « L'ENFANT» PAR SES PARENTS

N'hésitez pas, chers parents, à prendre chacun un stylo et remplir ces pages à plusieurs mains ! Et à utiliser le verso !

NOM / Prénom de l'enfant :

Âge à ce jour :

A-t-il besoin de faire la sieste (précisez ses horaires)?

Scolarité / modes d'instruction antérieurs à l'entrée à L'École D'Ici :

.....

.....

Quel vécu en a-t-il/elle eu ?

.....

.....

.....

.....

.....

Pouvez-vous résumer en quelques mots/lignes ce qui vous amène à inscrire votre enfant à L'École D'Ici ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelles sont les qualités, compétences, domaines d'expertise que vous reconnaissez à votre enfant ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

F3/2 : « L'ENFANT » ET SON ENTOURAGE

Avec qui vit votre enfant au quotidien (parents, frères, sœurs, autres) ?

Vit-il une garde partagée ? Comment s'organise-t-elle ?

Quels sont les repères importants (repères, règles, valeurs, interdits...) dans votre fonctionnement familial ?

Quelles sont les activités de votre enfant en dehors de l'école et de la maison ? Avec qui les vit-il ?

Votre enfant bénéficie-t-il d'un suivi particulier (orthophoniste, psychologue, éducateur...)? Si possible, merci de nous donner le nom de ces intervenants.

 F3/3 : « L'ENFANT » PAR LUI-MÊME

Si l'enfant est assez grand pour lire/écrire lui-même, il peut remplir seul cette page. S'il ne le peut pas encore, merci de lui lire les questions et de noter exactement ce qu'il répond, sans rien modifier, même si cela ne vous paraît pas « correct ».

Es-tu content de rentrer à L'École D'Ici ?

Peux-tu expliquer pourquoi ?

.....

.....

Y a-t-il des choses qui t'inquiètent ?

.....

.....

Qu'est-ce que tu aimes faire dans la vie ?

.....

.....

Qu'est-ce qui t'intéresse beaucoup en ce moment ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Qu'est-ce que tu aimerais apprendre à L'École D'Ici ?

.....

.....

.....

.....

.....

Veux-tu ajouter autre chose ?

.....

.....

Autorisation de SORTIES SCOLAIRES

Nous soussignés, (père)
..... (mère)

autorisons notre enfant

à participer à toutes les activités se déroulant en dehors de l'enceinte de l'école, et à effectuer les déplacements, à pieds ou en véhicules de transport autorisés, liés à ces activités et à fournir un siège auto adapté à l'âge et aux groupes de sièges (rehausseur avec dossier, siège auto). Les enseignements se déroulent principalement dans l'enceinte de l'école mais peuvent également avoir lieu en dehors de l'école (activités sportives, artistiques, de découverte du monde, sorties). Les déplacements nécessitant un transport se feront sur autorisation orale des familles

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Droit à l'image

Conformément à l'article 9 du Code Civil concernant le respect de la vie privée, le droit à l'image est protégé.

Nous soussignés, (père)
..... (mère)

autorisons

n'autorisons pas

L'École D'Ici à photographier ou filmer notre enfant
ou nous-mêmes dans le cadre des activités de l'association et à utiliser ces images.

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

📅 CALENDRIER ET HORAIRES 2022-2023

RENTREE :

Rentrée prévue le **Judi 01er septembre 2022 à 8h30**

VACANCES SCOLAIRES :

- Toussaint :
Du vendredi 28 octobre 16h30, reprise le lundi 07 novembre 2022
- Noël :
Du jeudi 22 décembre après l'école, reprise le mardi 03 janvier 2023
- Carnaval :
Du vendredi 17 fév. 16h30, reprise le lundi 27 février 2023
- Pâques :
Du vendredi 21 avril 16h30, reprise le lundi 02 mai 2023

Fin de l'année scolaire :

- vendredi 30 juin 2023

Journées pédagogiques : école fermée

-Lundi 31 octobre 2022

-Judi 16 mars 2023

-Vendredi 19 mai 2023

Fériés :

-Mardi 1er novembre 2022

-Vendredi 11 novembre 2022

-Dimanche 25 décembre 2022

-Dimanche 01 janvier 2023

-Lundi 10 avril 2023 lundi de pâques

-Lundi 01er mai 2023

-Lundi 08 mai 2023

-Judi 18 mai 2023 ascension

-Samedi 27 mai 2023 abolition

-Lundi 29 mai 2023 pentecôte

HORAIRES :

L'école est ouverte les lundis, mardis, jeudis, vendredis, de 8h à 16h30

Pause méridienne de 12h00 à 13h30

Les enfants peuvent arriver jusqu'à 8h15 le matin et repartir à partir de 16h00 le soir.

Fermeture des portes à 8h20 et à 16h30

Si retard des familles après 16h30, frais de garderie de 5 euros/jour/enfant

Pour l'année 2022.2023 , La porte de l'école se ferme à 8h20, merci d'être à l'heure

GARDERIE :

Garderie le matin : 7 h00- 8 h00

Garderie le soir : 16 h30 -17 h30

Demande de participation en sus des frais de garderie : 5 euros/jour (16h30-17h30)

Pour les enfants de moins de 6 ans, reçu de frais de garde émis pour les impôts.

① 1/4 CONDITIONS GÉNÉRALES « L'ÉCOLE D'ICI » POUR L'ANNÉE 2022-2023

GENERALITES :

L'École D'Ici est un établissement d'enseignement privé laïque du premier degré (maternelle et primaire), hors contrat avec l'Éducation Nationale. La structure juridique qui la porte est l'association CAYAJO.971

L'École D'Ici accueille des enfants à partir de 2 ans révolus. Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.

L'école est située pour cette année scolaire 2021/2022 au **404 Chemin Fond Saint Jean 97170 Petit Bourg.**

L'association CAYAJO.971 a pour vocation de créer, organiser et gérer différents projets éducatifs dans une démarche citoyenne, de mutualisation, d'entraide, de solidarité, et de dynamiser la vie sociale et l'économie localement et en s'inscrivant dans la culture Antillo- Caraïbienne, les décisions se prennent en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale (cf statuts).

Un entretien sera organisé avant chaque inscription définitive entre l'équipe pédagogique et la famille, afin de s'assurer que les projets éducatifs respectifs sont bien compatibles.

L'association s'inscrit dans une démarche éco-responsable et éco-citoyenne.

PEDAGOGIE :

Notre objectif principal est : d'accueillir tous les enfants dans leur unicité, de répondre à leurs besoins d'éveil, d'apprentissage, de jeux et de respecter le rythme de chacun avec tolérance et bienveillance. Nous excluons toutes formes de violence (physiques, verbales, psychologiques) vis-à-vis des enfants venant des adultes. Un espace sera aménagé pour que l'enfant puisse prendre un temps de pause sur invitation de l'équipe ou par lui-même.

Sécurité

Des exercices de sécurité ont lieu conformément à la réglementation en vigueur et notamment à l'article :

-R.123-12 du code de la construction et de l'habitation.

- Les consignes de sécurité sont affichées dans **L'École D'Ici**

- Le registre de sécurité, où sont répertoriés les renseignements indispensables permettant d'assurer la sécurité, prévu à l'article R. 122-29 du code de la construction et de l'habitation, est présent et à disposition de tous à l'école.

- Le directeur d'école, responsable unique de sécurité, peut saisir la commission locale de sécurité, de son propre chef ou sur proposition de la communauté éducative. Le CA à mandater certaines missions de sécurité la coordinatrice.

- L'école dispose d'un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) nommé Guide de sécurité cayajo.971

- Les règles de sécurité sont enseignées aux élèves et les adultes sont vigilants à leur respect à l'intérieur de **L'École D'Ici**

- Les élèves ne sont pas autorisés à apporter à l'école des objets dangereux. Seuls les membres de l'équipe pédagogique sont habilités à juger du caractère dangereux d'un objet apporté par un enfant dans l'enceinte de l'école.

- Les objets appartenant à l'école et présentant un risque pour les enfants (compas, ciseaux, couteaux, matériel de jardinage et de bricolage, ...) sont utilisés lors d'activités pédagogiques sous la responsabilité d'un adulte de l'équipe.

- L'utilisation d'Internet par les élèves est soumise au contrôle des membres de l'équipe pédagogique.

- **Aucuns jeux : pistolet, robot avec armes ou jeux prônant la violence est toléré. Des jeux éducatifs et de sport (trottinettes, ballon...) sont acceptés dans le cadre de la récréation et de la pause méridienne.**

Signatures :

① 2/5 CONDITIONS GÉNÉRALES
« L'ÉCOLE D'ICI » POUR L'ANNÉE 2022-2023

FRAIS DE SCOLARITE/D'ÉCOLAGE :

Tarif unique : 5200€ annuel

Proposition de paiement :

- **Possibilité de payer 520 € sur 10 mois de sept 2022 à juin 2023**
- **Possibilité de payer 473€ sur 11 mois d'août 2022 à juin 2023**
- **Possibilité de payer 434€ sur 12 mois de juillet 2022 à juin 2023**

Frais d'inscription :

Pour les nouveaux dossiers : 350 € : Frais de dossier, réservation de la place, matériel scolaire)

Renouvellement : 200 € (Frais de dossier, réservation de la place, matériel scolaire)

Pour la rentrée de septembre 2022 :

Réduction de **15%** pour **2** enfants sur la totalité des frais de scolarité/écolage (hors frais d'inscription)

Réduction de **25%** pour **3** enfants sur la totalité des frais de scolarité/écolage (hors frais d'inscription)

Les familles dont les enfants ne sont scolarisés qu'à temps partiel à l'École D'Ici, en raison d'aménagements liés au handicap, bénéficient de tarifs qui correspondent au temps de scolarisation effectif de leur enfant (ex : 50 % des frais pour un mi-temps).

Pour les élèves s'inscrivant en cours d'année, les frais scolaires annuels seront calculés et facturés prorata temporis.

PAIEMENT :

Le montant annuel de la scolarité est payable à l'inscription. Vous pouvez choisir de l'étaler en 1 (un) à 12 (douze) paiements avant le 05 de chaque mois.

En cas de retard de paiement une pénalité d'une valeur de 10% du montant de la facture globale non payée sera appliquée sur le mois en cours.

En cas de rejet de prélèvement, les frais inhérents seront facturés à la famille.

Des frais de gestion et de traitement du recouvrement seront appliqués à hauteur de 20 euros. Ils seront prélevés à terme échu.

Signatures :

Paiement par virement automatique :

RIB

Intitulé du compte : CAYAJO.971

Code établissement : 10278 – Code guichet : 05340 – N° de compte : 00021042801 – Clé RIB : 60

devise : EUR

IBAN : FR76 1027 8053 4000 0210 4280 160

Code BIC / swift : CMCI FR 2A

- **Aucune déduction pour absence ne pourra être faite.**
- **Tout trimestre entamé est dû (sauf durant la période d'essai)**

En cas de désistement de la famille suite à la validation de l'inscription, l'association ne procèdera pas au remboursement de ces frais. (Frais d'inscription)

- Nous vous demandons de signaler au plus tôt toute difficulté de paiement des mensualités au trésorier de l'association. Vous pourrez étudier avec lui des solutions. Dans tous les cas, chaque situation devra être régularisée **dans les deux mois.**

Au-delà nous ne pourrions pas mettre en péril la viabilité de l'école dont l'équilibre économique est fondamental. Votre enfant ne pourrait alors plus être scolarisé à l'école.

Signatures :

① 3/4 CONDITIONS GÉNÉRALES « L'ÉCOLE D'ICI » POUR L'ANNÉE 2022-2023

Modalités de paiement des frais d'écolage

- **Nous demandons que chaque famille mette en place un règlement mensuel des frais d'écolage sur la période de 10 mois allant de septembre à juin, avec une date de paiement au plus tard le 5 de chaque mois.** (ou 11 ou 12 mois)
- Tout désistement doit être signalé par courrier recommandé au moins deux mois à l'avance. Réception faite, les frais sont engagés sur tout le trimestre en cours.
- Le non règlement répétitif dans les délais des frais d'écolage pourra entraîner l'exclusion de l'enfant, après entretien et mise en demeure adressée aux parents.
- **Les frais de relance (timbre, courrier avec AR etc...) seront imputés à la famille.**
- Concernant les familles qui présentent un retard ou un défaut de paiement, systématique, des frais d'écolage, nous ne procéderons pas à la réinscription pour 2023.2024 sans régularisation financière de la situation.
- Facture format PDF envoyé par mail, **sur demande** : tresorier.cayajo971@gmail.com

Signatures :

CALENDRIER ET HORAIRES D'OUVERTURE :

Un calendrier détaillé des jours d'école pour l'année 2022-2023 est joint du présent dossier d'inscription. Les périodes de vacances sont celles citées ci-dessus. L'école est ouverte les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8h à 16h30 .

ASSIDUITE :

L'instruction étant obligatoire à partir de 3 ans : Les enfants sont tenus à une assiduité de minimum. **De même, il n'est pas possible de procéder à une diminution des frais de scolarité en cas d'absence. L'assiduité est obligatoire, conformément aux dispositions de l'article L. 131-8 du code de l'éducation.**

La direction de l'école, communique aux autorités compétentes les situations relevant d'un absentéisme non légitime.

ABSENCES :

Les absences des élèves sont inscrites sur un registre annuel.

Merci de nous signaler l'absence de votre enfant **par téléphone ou WhatsApp** dès que possible sur la ligne fixe de l'école (laissez un message sur le répondeur si personne ne répond) ainsi que **par mail** afin d'en garder une trace écrite.

PERIODE D'ESSAI :

Une période d'essai (payante) d'un mois est possible : à l'issue de cette période d'essai, si la famille et l'enfant ne souhaitent pas poursuivre la scolarisation à L'École D'Ici, il est procédé à une restitution des paiements pour les mois non effectués. L'inscription est alors annulée. **Les frais d'inscription non remboursés.**

REPAS ET GOUTERS :

Repas : 2 options : soit repas fourni par les familles avec signature d'un protocole et décharge pour l'association, soit repas par un traiteur au tarif de 5 Euros/jour/enfant.

L'École D'Ici n'est pas responsable de la qualité des repas apportés.

Sa responsabilité ne saurait être mise en cause en cas d'intoxication alimentaire des enfants.

Le goûter: l'association propose fruits frais et fruits secs.

➔ **Il est demandé aux familles de fournir une gourde avec de l'eau chaque jour.**

Il est demandé aux familles de ne pas donner de bonbons, sucreries, friandises à l'école.

Signatures :

① 4/5 CONDITIONS GÉNÉRALES « L'ÉCOLE D'ICI » POUR L'ANNÉE 2022-2023

Si les familles souhaitent souligner les fêtes d'anniversaire, merci de prendre contact avec l'équipe afin d'organiser les festivités.

HYGIENE :

Il est demandé aux familles de fournir :

- ☞ Une brosse à dents, dentifrice et gobelet pour le brossage de temps après le diner.
- ☞ Une tenue complète de rechange, une casquette ou un chapeau

ASSURANCE :

☞ Nous vous demandons de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'enfant scolarisé durant l'année concernée.

VACCINATION / SANTE :

Les ☞ documents et ✍ renseignements demandés dans la « Fiche sanitaire de liaison » doivent être à jour et complétés. Seules les vaccinations obligatoires sont demandées.

Intervenants extérieurs participants aux activités :

Des intervenants rémunérés et qualifiés, ainsi que des intervenants bénévoles peuvent participer aux activités d'enseignement sous la responsabilité pédagogique de l'équipe éducative.

Tous les intervenants extérieurs qui apportent une contribution à l'éducation dans le cadre des activités obligatoires d'enseignement sont soumis à une autorisation du directeur d'école, il veillera à ce que toute personne extérieure à l'école et intervenant auprès des élèves offre toutes les garanties requises par ces principes ; il pourra mettre fin sans préavis à toute intervention qui ne les respecterait pas. Un dossier administratif est rédigé notamment avec références, et une vérification du casier judiciaire.

Il est demandé à toute personne intervenant dans l'école pendant le temps scolaire et d'animation de respecter les principes fondamentaux de laïcité et de neutralité, d'adopter une attitude bienveillante à l'égard des élèves et de l'équipe, de s'abstenir de tout propos ou comportement qui pourrait choquer, et faire preuve d'une grande discrétion concernant les observations ou informations qu'elle aurait pu recueillir lors de son intervention dans l'école.

Le personnel de l'association CAYAJO.971

Tout le personnel de l'association CAYAJO.971 a l'obligation, dans le cadre de la communauté éducative, de respecter les personnes et leurs convictions, de faire preuve de réserve dans leurs propos. Ils s'interdisent tout comportement, geste ou parole, qui traduirait du mépris à l'égard des élèves ou de leur famille, qui serait discriminatoire ou susceptible de heurter leur sensibilité. Réciproquement, le personnel a le droit d'être respecté dans sa fonction.

Le personnel Educatif de l'association CAYAJO.971, est à l'écoute des parents et répond à leurs demandes d'informations sur les acquis et le comportement scolaire de leur enfant. Ils sont garants du respect des principes fondamentaux et des valeurs de l'école.

Les élèves :

En application des conventions internationales auxquelles la France a adhéré, les élèves ont droit à un accueil bienveillant et non discriminant. Ainsi, conformément à l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 ratifiée par la France le 7 août 1990, « Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention ». **En conséquence, « tout châtiement corporel ou traitement humiliant est strictement interdit ».**

Les animaux : les familles en inscrivant leur enfant au sein de notre établissement, acceptent le projet pédagogique dans lequel les animaux ont une place et un rôle majeur et prépondérant.

Signatures :

① 5/5 CONDITIONS GÉNÉRALES
« L'ÉCOLE D'ICI » POUR L'ANNÉE 2022-2023

Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique ou morale.

Chaque élève a l'obligation de n'user d'aucune violence et de respecter les règles de comportement et de civilité édictées par les conditions générales. Les élèves utilisent un langage approprié, respectent les personnes, les locaux et le matériel mis à leur disposition, appliquent les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur à l'école D'Ici.

Les parents

Ils sont informés des acquis et du comportement scolaire de leur enfant. Ils ont la possibilité de se faire accompagner d'une tierce personne.

Les parents sont garants du respect de l'obligation d'assiduité par leurs enfants ; ils doivent respecter et faire respecter les horaires de l'école. **La participation des parents aux réunions (au moins 2 par an) et rencontres auxquelles les invite l'équipe pédagogique est un facteur essentiel pour la réussite des enfants.**

Un code d'accès pour une plate forme de communication (comme educartable) est remis à chaque rentrée afin d'assurer un suivi au niveau du LSU, carnet de réussite, carnet de vie, cahier de communication. Outil de communication essentiel au bon fonctionnement de l'école.

De plus, cas de situation de pandémie, de confinement, ou d'enfant malade sur une longue période, l'école s'engage à fournir un suivi pédagogique via une plateforme de communication. Il appartient à chaque famille de s'inscrire pour le bon suivi des apprentissages.

Il leur revient de faire respecter par leurs enfants le principe de laïcité, notamment en ce qui concerne les prescriptions de l'article L. 141-5-1 du code de l'éducation, et de s'engager dans le dialogue que l'équipe pédagogique leur propose en cas de difficulté. Dans toutes leurs relations avec les autres membres de la communauté éducative, ils doivent faire preuve de réserve et de respect des personnes et des fonctions.

J'atteste avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales du présent dossier d'inscription de l'Ecole D'Ici.

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

F5 : ENGAGEMENT

Famille de.....

Le présent engagement (contrat) est conclu pour une année scolaire s'entendant de la période du :
01 septembre 2022 au 31 août 2023.

FONCTIONNEMENT PARTICIPATIF :

- **Il est demandé aux familles de ne pas donner de bonbons, sucreries, viennoiserie à l'école**
- **De respecter le règlement et les horaires de l'école**
- **De collaborer à la mise en œuvre de la démarche pédagogique de l'école,**
- **De respecter les modalités d'organisation et les modalités de fonctionnement pédagogiques qui incombent à l'école.**
- **Toute dégradation intentionnelle du mobilier, du matériel fera l'objet d'un remboursement.**
- **Une fois la famille sur le site (arrivée/départ) les enfants sont sous la responsabilité des parents.**

PAIEMENT : FRAIS DE SCOLARITE/D'ECOLAGE :

Tarif unique : 5200€ annuel/enfant, possibilité de payer 520 € sur 10 mois de sept à juin. (11 ou 12 fois de juillet/août 2022 à juin 2023).

Résiliation anticipée et motif légitime

- Le représentant légal de l'enfant ou l'association CAYAJO.971 pourra résilier le contrat sans préavis, de façon anticipée, uniquement dans les cas que la loi autorise, en cas de force majeure dûment justifiée au sens de l'article 1148 1218 du Code civil et de la jurisprudence en vigueur, ou en cas de motif légitime, conformément à l'article 4. La charge de la preuve de cet événement appartient à celui qui s'en prévaut. En dehors des motifs cités ci-dessus.

- **Le présent contrat pourra être résilié dans le respect d'un préavis de 2 (deux) mois à compter de la réception par l'école d'une demande écrite datée et signée par les responsables légaux de l'enfant.**
- La demande de résiliation anticipée devra être adressée par courriel CAYAJO.971@gmail.com (vous recevrez une confirmation du courriel) ou à l'adresse postale suivante : Association CAYAJO.971, 8 lot SCAMO-97128 GOYAVE
- Le règlement est effectué par prélèvement automatique. En cas de rejet du prélèvement, le montant dudit prélèvement sera représenté le mois suivant, à défaut de régularisation préalable par le parent ou représentant légal de l'élève.
- **Le non-règlement par le parent ou le représentant légal de l'élève des frais de scolarité vaudrait résiliation du contrat le premier jour du mois suivant la date de réception de la lettre de mise en demeure de l'association CAYAJO.971 (pour l'école D'Ici) demeurée infructueuse. Le règlement reste dû même si résiliation. Les réinscriptions et retour de l'enfant en classe ne sont pas de droit, et restent conditionnés au règlement complet des frais de scolarité et à une validation expresse de l'équipe pédagogique.**
- Les frais engagés de relance (lettre avec AR...), les frais bancaires de rejet de prélèvement seront à la charge de la famille.
- **RAPPEL :** Il est impératif de signaler rapidement à l'école tout changement d'adresse, de numéro de téléphone et/ou d'adresse mail.

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

✍ F6 : CONTRAT FINANCIER PERSONNALISÉ

Frais de scolarité/écolage annuels pour la famille (hors réductions) :

Nom et prénom de l'enfant	Temps de scolarisation (dans le cas d'un handicap nécessitant des aménagements)	Frais de scolarité annuels du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 août 2023
Enfant 1 : %€
Enfant 2 : %€
Enfant 3 : %€
Total des frais pour la famille :	€

Frais de scolarité annuels pour la famille (avec réductions) :

Frais de scolarité annuels pour la famille, avant réductions€
Montant de la réduction « fratrie » (..... %)€
Montant de la réduction « salariés » (..... %)€
Frais de scolarité annuels pour la famille après réductions€

PAIEMENT :

Tarif unique : 5200€ annuel/enfant, possibilité de payer 520 € sur 10 mois de sept à juin. (11 ou 12 mois) Le montant annuel de la scolarité est payable à l'inscription.

Vous pouvez choisir de l'étaler en 1(un) à 12 (douze) paiements avant le 05 de chaque mois. (de juillet/août 2022 à juin 2023)

En cas de retard de paiement une pénalité d'une valeur de 10% du montant de la facture non payée sera appliquée sur le mois en cours.

En cas de rejet de prélèvement, les frais inhérents seront facturés à la famille.

Des frais de gestion et de traitement du recouvrement seront appliqués à hauteur de 20 euros. Ils seront prélevés à terme échu chaque mois de retard.

Nous, soussignons.....
responsables légal de.....

Nous nous engageons à verser les frais de scolarité annuels précisés ci-dessus pour l'année 2021-2022.

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère :

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère :

F7 : DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

L'association CAYAJ0.971 enregistre et traite les informations, dont certaines ont un caractère personnel, qui sont communiquées par les parents ou les représentants légaux lors de l'inscription de leur enfant.

L'association CAYAJ0.971 traite ces informations aux fins d'information des parents ou représentants légaux de l'élève et de gestion de leur relation.

Les données personnelles collectées sont réservées à l'usage par L'association CAYAJ0.971 et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, chaque parent d'élève ou représentant légal dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations le concernant qu'il peut exercer à tout moment en adressant un courriel à l'adresse suivante CAYAJ0.971@gmail.com ou un courrier à l'adresse suivante : Association CAYAJ0.971- 8, lot. SCAMO 97128 GOYAVE, en indiquant ses nom, prénom, adresse postale et électronique, afin d'accélérer la prise en compte de sa demande.

Le parent d'élève ou représentant légal peut aussi s'opposer au traitement des informations le concernant en adressant un courriel ou courrier à L'association CAYAJ0.971 comme indiqué ci-dessus.

L'association CAYAJ0.971 a mis en œuvre des moyens actuels visant à préserver la confidentialité et la sécurité des informations fournies et traite les données à caractère personnel du parent ou représentant légal de l'élève sur des serveurs localisés en France.

L'association CAYAJ0.971 conserve les données collectées pendant 5 (cinq) ans.

En outre, en application de la Délibération n°2006-138 du 9 mai 2006 décidant de la dispense de déclaration des traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe, le parent d'élève ou le représentant légal est informé que le traitement automatisé d'informations, n'a pas fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Respecte la loi et la procédure RGPD

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère